ARRÊTÉ N° DEJIC49-260618
Envoi Préfecture : 26/06/2018
Visa Préfecture : 26/06/2018
Affichage du : 27/06/2018
au : 27/08/2018

DEJIC/CB

OBJET : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – ANNÉE 2018

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Considérant que 17 recrutements dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux ont été effectués parmi les lauréats du concours et par mutation dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors que 5 fonctionnaires de ces collectivités (1 pour 3) pourraient bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade de technicien territorial ou technicien principal de 2ème classe (art. 9 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 précité),
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre,
- Considérant que les fonctionnaires proposés ont satisfait aux épreuves de l'examen professionnel,
- Considérant l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente pour les fonctionnaires de catégorie B dans sa séance du 12 juin 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : À compter du 1er juillet 2018, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de technicien principal territorial de 2ème classe au titre de la promotion interne pour l'année 2018 :

Nom / Prénom	Grade actuel	Collectivité
ALETTI Laurent	Agent de maitrise principal	COMMUNE DE BRISCOUS
DARRAIDOU Vincent	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
SANCHEZ Lionel	Agent de maitrise	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ
URRUTIA David	Agent de maitrise principal	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

ARTICLE 2ème : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 1er juillet 2018. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

ARTICLE 3ème : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 26 juin 2018,

LE PRÉSIDENT,

Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 26/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/06/2018

e des Pyrénées-Atlantiques
noir – CS 40609 – 64006 PAU Cedex
nternet : www.cdg-64.fr